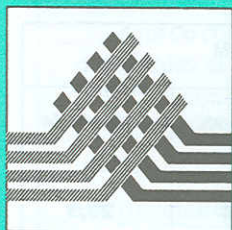


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et Politiques d'emploi

Numéro 240 - Août 1991

LES SALARIÉS DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Trois ans après la création en février 1987 des associations intermédiaires, une étude réalisée auprès de plus de 5.000 de leurs salariés permet de mieux cerner leurs caractéristiques et l'itinéraire qu'ils ont suivi. Ce sont en majorité des femmes, des adultes sans formation ou d'un niveau très faible, sans emploi ou femmes au foyer. Lorsqu'ils ont un passé professionnel, ils ont occupé des emplois d'ouvriers et d'employés.

Durant leur passage dans les associations intermédiaires ils ont exercé essentiellement des activités peu qualifiées chez des particuliers ou des travaux de manutention et de nettoyage chez des professionnels (entreprises, commerçants,...). Les interventions sont de courte durée.

Six mois après la période d'observation, plus de la moitié ont quitté le dispositif pour occuper un emploi ou bénéficier d'un stage de formation mais aussi pour être confronté à nouveau au chômage. Près de quatre sur dix sont toujours salariés d'une association intermédiaire.

Les salariés des associations intermédiaires : une majorité de femmes adultes, sans formation et sans emploi avant leur entrée dans le dispositif.

Au cours des deux dernières années, les associations intermédiaires ont consolidé leur implantation : au cours du premier semestre 1991, elles ont fourni 1,3 million d'heures de travail en moyenne chaque mois, soit l'équivalent de 7.700 salariés à plein temps, mettant à disposition 28.000 personnes en moyenne.

L'enquête présentée ici porte sur un échantillon de salariés passés dans une association au cours du quatrième trimestre 1989 (cf encadré, page 3). Au cours de cette période 24.000 personnes environ étaient mises à disposition par les associations, pour un nombre moyen d'heures travaillées d'un million par mois (soit l'équivalent de 6.000 emplois à temps plein).

Parmi les salariés enquêtés, près de la moitié ont entre 30 et 49 ans, près d'un salarié sur quatre à moins de 25 ans et 13% ont plus de 50 ans (voir tableau 1). C'est une répartition par âge assez proche de celle des chômeurs inscrits à l'ANPE. En revanche, 61% des salariés mis à disposition sont des femmes, proportion nettement plus élevée que parmi les chômeurs inscrits à la même période (53%).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Tableau 1
Répartition des salariés des associations intermédiaires et des demandeurs d'emplois en fin de mois
selon le sexe et l'âge au 4^{ème} trimestre 1989

En pourcentage

Âge	Salariés des associations intermédiaires			DEFM		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 25 ans.....	28,7	20,2	23,5	26,4	31,1	28,9
De 25 à 29 ans.....	19,5	14,3	16,2	16,9	18,8	17,9
De 30 à 39 ans.....	21,6	27,8	25,5	24,2	24,2	24,2
De 40 à 49 ans.....	17,6	24,3	21,7	16,6	14,3	15,4
50 ans et plus.....	12,6	13,4	13,1	15,9	11,6	13,6
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	00,0	100,0	100,0
	38,7	61,3	100,0	46,9	53,1	100,0

Par rapport au public accueilli en 1987 au début du dispositif, on constate un vieillissement des salariés et un accroissement de la part des femmes : un tiers des salariés avait alors moins de 25 ans contre un quart actuellement ⁽¹⁾.

Les étrangers représentent 14 % des personnes ayant effectué une mission au cours du quatrième trimestre (pour les trois quarts des étrangers hors CEE).

Huit salariés sur dix sont sans formation ou ont un niveau qui ne dépasse pas la classe de 3^{ème}, 6 % ont le niveau V général (première ou seconde) et à peine plus d'un sur dix a suivi une formation de niveau supérieur au baccalauréat. Même constat en matière de formation professionnelle : 63,5% des salariés des associations intermédiaires n'ont aucune formation professionnelle ou seulement une première année de CAP ou de BEP (voir tableau 2).

D'ailleurs, plus de trois salariés sur cinq n'ont aucun diplôme ou pas de diplôme supérieur au certificat d'étude et 23 % ont un CAP, un BEP ou un CFP.

(1) - «En passant par l'association intermédiaire» Document Travail et Emploi - Actes du colloque de la revue «Travail et Emploi», 3 et 4 novembre 1988.

Tableau 2
Répartition des salariés des associations intermédiaires
selon leur niveau de formation générale et professionnelle

En pourcentage

	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
FORMATION GÉNÉRALE						
- Sans formation.....	29,2	23,6	45,3	72,5	83,6	48,9
- Niveaux VI et V-bis (6°, 5°, 4°, 3°)	50,0	51,7	35,0	16,8	11,5	34,2
- Niveau V (1° et 2°)	7,5	8,0	7,0	5,7	2,7	6,4
- Niveaux IV, III, II, I (terminale, Bac et au-delà)	13,3	16,7	12,7	5,0	2,2	10,5
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FORMATION PROFESSIONNELLE						
- Aucune formation professionnelle et 1 ^{ère} année de CAP ou BEP.....	46,4	50,2	67,7	74,1	84,7	63,5
- Dernière année de CAP ou de BEP.....	48,5	43,1	28,2	23,1	13,8	32,4
- BT, BTS et plus.....	5,1	6,7	4,0	2,8	1,4	4,1
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'enquête

Afin de connaître l'insertion professionnelle des salariés recrutés par les associations intermédiaires, le Service des Études et de la Statistique du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec la collaboration de six régions⁽¹⁾, a mené une enquête auprès des bénéficiaires de ce dispositif sur la période du 4^{ème} trimestre 1989.

9574 personnes embauchées par les 217 associations intermédiaires de ces régions (soit 26 % des associations intermédiaires en activité à la fin décembre 1989) et mises à disposition au cours du 4^{ème} trimestre 1989, ont été interrogées : 5262 ont répondu soit un taux de réponse de 56%⁽²⁾.

Cette évaluation a été réalisée par voie d'enquête postale; les personnes ont été interrogées au cours des mois de mai et juin 1990, soit approximativement 6 mois au-delà de la période d'observation.

Le questionnaire d'enquête s'articulait en quatre volets : un premier, relatif aux caractéristiques de sexe, d'âge, de formation des bénéficiaires, un second sur leur situation avant l'embauche par les associations (activité professionnelle, durée du chômage, indemnisation...), le troisième sur les activités exercées pendant leur passage dans l'association (nature des emplois, utilisateurs, durée...) et le dernier consacré à leur devenir (sont-ils toujours salariés d'une association intermédiaire, ont-ils un emploi, sont-ils au chômage... ?).

(1) - Auvergne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, Rhône-Alpes.

(2) - Taux de réponse suivant les régions; Auvergne : 71 %, Ile-de-France : 54 %, Languedoc-Roussillon : 38 %, Midi-Pyrénées : 63 %, Poitou-Charente : 67 %, Rhône-Alpes : 50 %.

Tableau 3

Situation des salariés avant leur embauche par l'A.I.

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans emploi.....	68,9	45,6	54,6
A la maison.....	3,8	34,2	22,5
Petits travaux.....	12,0	7,3	9,1
CDD, interim.....	7,6	7,3	7,4
Contrat ou stage particulier pour jeunes.....	2,4	2,8	2,7
Contrat ou stage particulier pour CLD.....	1,5	1,1	1,2
Service national, étudiant.....	3,8	1,7	2,5
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0

Avant leur embauche dans les associations intermédiaires : absence d'emploi ou situation précaire.

Interrogés sur leur situation avant leur arrivée dans l'association, près des trois quarts des hommes se sont déclarés sans emploi; 80% des femmes ont déclaré quant à elles être sans emploi ou à la maison.

Tableau 4

Durée de chômage des salariés des A.I. selon leur situation avant leur embauche

en pourcentage

	Ensemble des salariés	Salariés des A.I. n'ayant pas déclaré d'activité profession. ou de stage	Salariés des A.I. inscrits à l'ANPE	DEFM 4 ^{tr} trim. 1989
Moins d'un an.....	31,8	36,0	42,1	69,1
Entre 1 et 2 ans....	20,0	21,4	26,5	17,2
Entre 2 et 3 ans....	8,3	9,9	11,0	6,2
3 ans et plus.....	15,5	32,7	20,4	7,5
	(non inscrits 24,3)			
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Les autres se répartissaient entre diverses formes de stages ou de contrats aidés et de «petits boulots» occasionnels (voir tableau 3).

Parmi ceux qui déclaraient être sans emploi ou à la maison, un tiers recherchait du travail depuis plus de trois ans (voir tableau 4). 12% des enquêtés percevaient le RMI et les trois quarts avaient fait des démarches d'inscription à l'ANPE, parmi ces derniers, la moitié environ étaient indemnisés.

Près de deux salariés sur cinq ne font état d'aucun passé professionnel.

39% des femmes et 36% des hommes ne font état d'aucun passé professionnel, un tiers de ces personnes sont des jeunes de moins de 25 ans.

62% des salariés déclarent avoir exercé un métier avant leur embauche par l'association intermédiaire. Il s'agit surtout de métiers peu ou pas qualifiés, généralement d'ouvriers pour les hommes (dont 39% non qualifiés) et d'employées pour les femmes (dont 45% rendant des services directs aux particuliers). Cette structure s'éloigne peu de celle des demandeurs d'emploi à la même période (voir tableau 5).

Tableau 5
Répartition des salariés ayant déclaré un passé professionnel (62 %) selon leur profession

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble	DEFM 4 ^{ème} trimestre 1989		
				Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers.....	76,5	22,6	44,1	60,8	23,7	41,1
<i>dont ouvriers qualifiés.....</i>	<i>37,4</i>	<i>16,2</i>	<i>25,3</i>	<i>51,5</i>	<i>19,3</i>	<i>34,4</i>
Employés.....	16,9	71,1	49,5	29,2	71,7	51,8
Agents de maîtrise, techniciens Professions intermédiaires.....	6,6	6,3	6,4	10,0	4,6	7,1
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'accès au dispositif : des relations personnelles.

La majorité (53 %) des personnes interrogées ont connu les associations intermédiaires par relations personnelles et dans un tiers des cas (32 %) par l'intermédiaire de réseaux institutionnels (Mairie, DDTE, PAIO, mission locale et ANPE); très peu (6 %) en ont eu connaissance par les médias; 9 % par d'autres moyens.

Les relations personnelles ont surtout joué chez les jeunes hommes de moins de 25 ans ou chez les femmes de 30 à 39 ans qui déclarent avoir eu une activité avant l'entrée dans le dispositif (petits travaux, contrats particuliers, CDD, intérim). Au contraire les personnes inactives depuis plus de 3 ans ont eu connaissance des associations intermédiaires par les réseaux institutionnels.

Des activités peu qualifiées et à temps réduit chez les particuliers.

En moyenne, chaque salarié a exercé une seule activité chez un seul utilisateur au cours du trimestre. Au vu des fréquences de leur citation, les activités de service direct aux particuliers constituent le groupe le plus important (50,8%) : il s'agit essentiellement de tâches d'assistantes maternelles et de travailleurs familiaux ou d'employés de maisons et femmes de ménage (exercées à 97 % par les femmes) et des travaux de bricolage et de petites réparations (exercées à 95 % par les hommes) (voir tableau 6).

Les activités d'ouvriers (37,4 %) constituent le second type de travaux exercés, effectués à 75% par les hommes.

La tendance s'est inversée en 1989 par rapport au début du dispositif : les activités à dominante ouvrière représentaient en 1987 65 % et les activités de service direct aux particuliers, 26,4 %.

Tableau 6
Les activités exercées par les salariés des associations intermédiaires

En pourcentage

Activité principale	Fréquence des recours*	Répartition par sexe		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Personnel des services directs aux particuliers.....	50,8	25,5	74,5	100,0
- Assistantes maternelles, travailleurs familiaux.....	21,5	2,7	97,3	100,0
- Employés de maison et femmes de ménage.....	15,5	3,4	96,6	100,0
- Travaux de bricolage et petites réparations.....	10,4	95,4	4,6	100,0
- Autres services directs aux particuliers.....	3,4	56,2	43,8	100,0
Ouvriers.....	37,4	76,8	23,2	100,0
- Ouvriers agricoles.....	2,7	75,7	24,3	100,0
- Ouvriers de type artisanal qualifiés ou non.....	16,7	73,1	26,9	100,0
- Ouvriers de type industriel qualifiés ou non.....	16,3	79,5	20,5	100,0
- Agents qualifiés de la manutention	0,8	83,7	16,3	100,0
- Chauffeurs-livreurs.....	0,9	92,2	7,8	100,0
Employés administratifs.....	6,7	16,7	83,3	100,0
- Secrétaires, dactylos.....	2,6	2,2	97,8	100,0
- Autres employés de bureau.....	4,1	16,4	83,6	100,0
Agents de service (écoles, hôpitaux).....	3,0	23,8	76,2	100,0
Techniciens, professions intermédiaires, ingénieurs et cadres.....	2,1	29,3	70,7	100,0

* Lire ainsi : 50,8% des missions effectuées dans la période d'enquête sont des services directs aux particuliers.

Tableau 7
Répartition des utilisateurs des salariés

En pourcentage

Les utilisateurs	Fréquence des recours*	Durée de l'activité			
		< 50 h	Entre 50 et 100 h	> 100 h	Non réponse
Particuliers.....	29,6	57,1	12,9	14,4	15,6
Services d'aide à domicile..	15,8	38,6	19,2	22,7	19,5
Commerçants et artisans...	7,3	50,3	15,2	22,6	8,9
Exploitants agricoles.....	3,0	ns	ns	ns	ns
Autres entreprises.....	17,0	39,5	15,2	33,3	12,0
Collectivités locales et établissements publics.....	10,3	45,3	16,8	25,5	12,4
Associations autres que d'aide à domicile.....	3,7	ns	ns	ns	ns
Autres.....	13,3	54,8	11,3	21,2	12,7

* Lire ainsi : 29,6% des missions effectuées dans la période d'enquête l'ont été chez des particuliers.
ns : non significatif.

Tableau 8
Répartition des activités exercées selon la durée

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 30 heures.....	36,2	32,0	33,8
De 31 à 50 heures.....	12,3	12,7	12,5
De 51 à 100 heures.....	12,7	16,2	14,7
De 101 à 150 heures.....	6,9	7,1	7,0
Plus de 150 heures.....	15,7	12,6	14,0
Non réponse.....	16,2	19,4	18,0
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0

Les utilisateurs sont les ménages (45,4 %), le secteur marchand (27,3 %) et les collectivités locales et associations (14,0%), (voir tableau 7).

Les travaux de manutention s'exercent en priorité dans les entreprises, les mises à disposition pour des tâches administratives ou professions intermédiaires dans les associations et les établissements publics.

Près de la moitié des salariés n'a pas dépassé 50 heures de travail dans le trimestre (voir tableau 8), notamment ceux qui ont assuré des travaux de bricolage, de services aux particuliers, des tâches d'agents de nettoyage, d'employés de maisons, de jardiniers et d'ouvriers artisans. 15 % ont travaillé entre 51 heures et 100 heures. Enfin 21 % ont travaillé plus de 100 heures et ce sont les ouvriers de type industriel qui réalisent les missions les plus longues (l'impression, la métallurgie, en particulier).

Le dispositif juridique des associations intermédiaires

Les associations intermédiaires ont été créées en 1987. La loi du 19 décembre 1989 a recentré l'action des associations intermédiaires en direction des publics en grande difficulté de réinsertion et complété leur mission en vue d'assurer l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes dans leur démarche de réinsertion.

Elles ont pour objectif de mettre à la disposition de particuliers, d'associations, d'entreprises pour des tâches clairement identifiées non couvertes par le secteur marchand lucratif, des personnes sans emploi notamment des chômeurs de longue durée. Elles établissent avec les personnes qu'elles ont recruté un contrat de travail à durée déterminée renouvelable, ou à durée indéterminée à temps partiel. Les salariés bénéficient de la protection sociale maladie et vieillesse selon les modalités de droit commun.

Le financement des associations intermédiaires est principalement assuré par la facturation des mises à disposition et par l'aide publique qui provient pour l'essentiel de l'allègement des charges sociales sur les salaires des personnes embauchées pour mises à disposition.

Au conseil des Ministres du 3 juillet 1991, il a été décidé de porter l'exonération des cotisations d'assurances sociales et d'allocations familiales à la charge de l'employeur de 254 heures par trimestre à 750 heures par salarié et par an.

Quel devenir pour les salariés des associations intermédiaires ?

6 mois après la période de référence, 36,2 % des personnes qui ont effectué des travaux pour le compte d'une association intermédiaire sont toujours salariées d'une association (la même ou une autre). 61,2% ont quitté le dispositif : 25,4 % ont trouvé un emploi hors de l'association intermédiaire, 24,3 % sont au chômage, 7,8% sont en stage et enfin 3,7% ne cherchent plus de travail. Enfin, 2,6 % n'ont pas précisé leur situation.

36% sont restés salariés de l'association.

Point de passage pour la majorité d'entre eux, l'association constitue pour 36,2% un lieu durable d'activité. Ces salariés difficilement employables sont majoritairement des femmes (73 %), des adultes de 30 à 49 ans (56 %) sans formation générale (86% sont sans formation ou n'ont pas dépassé la 3^{ème}) ou professionnelle (69% n'ont aucune formation professionnelle ou seulement le niveau de la 1^{ère} année de CAP ou BEP).

Avant leur embauche par l'association intermédiaire, 80 % de ces personnes n'avaient pas d'activité professionnelle. Près de la moitié (44 %) recherchaient du travail depuis plus de 3 ans. Elles assurent dans l'association intermédiaire la majorité des missions (58,3%) chez des particuliers (voir tableau 10) et elles ont, plus que l'ensemble des salariés, des durées d'activité inférieure à 50 heures dans le trimestre (54% contre 46 % pour l'ensemble) (voir tableau 11).

Tableau 9
Durée de présence dans l'A.I. En pourcentage

	Ensemble des salariés des A.I.	Personnes encore salariées dans une A.I.	Personnes en emploi hors A.I.	Personnes au chômage	Personnes ne cherchant plus de travail
Moins de 3 mois.....	46,8	15,8	62,5	63,2	65,8
3 à 5 mois.....	7,5	1,8	10,6	11,3	10,9
6 à 11 mois.....	18,7	30,6	12,7	13,1	9,3
12 à 17 mois.....	10,2	18,6	5,7	5,3	5,2
18 à 23 mois.....	5,6	10,7	3,3	2,4	3,1
24 mois ou plus.....	11,2	22,5	5,2	4,7	5,7
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 10
Utilisateurs des salariés encore présents dans l'A.I. (36%)

En pourcentage.

	Fréquence des recours
Particuliers.....	36,1
Aide à domicile.....	22,2
Commerçants et artisans.....	4,8
Exploitants agricoles.....	2,8
Autres entreprises.....	9,4
Collectivités locales et établissements publics	9,2
Associations autres que l'aide à domicile.....	3,5
Autres.....	12,0
Ensemble.....	100,0

Tableau 11
Durée des activités des salariés encore présents dans l'A.I. (36%)

En pourcentage

Moins de 30 heures.....	38,7
De 31 heures à 50 heures.....	15,7
De 51 heures à 100 heures.....	21,0
De 101 heures à 150 heures.....	9,8
Plus de 150 heures.....	14,8
Ensemble.....	100,0

25 % ont trouvé un emploi en dehors de l'association intermédiaire.

Six mois après la période de référence, 25 % des salariés des associations intermédiaires occupent un emploi, le plus souvent à temps plein. Ce sont plutôt des hommes et des personnes jeunes (voir tableau 12). Ils sont mieux formés professionnellement : 45 % ont un niveau supérieur au BEP contre 36 % pour l'ensemble des salariés.

La plupart de ces personnes avaient moins d'un an de présence dans l'association intermédiaire et 36% avaient moins d'un an d'inactivité avant leur entrée dans l'association. Pendant leur passage dans l'association intermédiaire elles ont surtout été placées auprès des particuliers ou des services d'aide à domicile. Pour trouver un emploi, la démarche personnelle a prévalu dans les trois quarts des cas, 16% des emplois ont été obtenus grâce à l'association et enfin 10% sont le fait des utilisateurs eux-même.

8 % sont en stage ou en contrat aidé.

Pour une moitié on les retrouve dans un stage d'initiation à la vie professionnelle, un stage de mise à niveau ou une action d'insertion et de formation, et pour une autre moitié, dans un contrat de type particulier (principalement contrat emploi-solidarité et contrat de retour à l'emploi). La majorité de ces salariés (61 %) avait moins de 3 mois de présence dans l'association intermédiaire.

A nouveau le chômage pour un salarié sur quatre.

Parmi le quart de salariés qui se retrouvent au chômage six mois après la période de référence, les femmes et les bas niveaux de formation sont surreprésentés. Cette population semble vivre un chômage récurrent, le passage par l'association intermédiaire étant vécu comme un bref intermède.

Enfin, une faible proportion d'enquêtés ne cherchent plus de travail (3,7%); ce sont essentiellement des femmes âgées de moins de 30 ans.

Tableau 12
Répartition des salariés des associations intermédiaires qui ont un emploi, par âge.

En pourcentage

	Salariés en emploi	Total salariés des A.I.
Moins de 25 ans.....	27,6	23,5
25 à 29 ans.....	19,6	16,2
30 à 39 ans.....	25,9	25,5
40 à 49 ans.....	19,2	21,7
50 ans et plus.....	7,7	13,1
Ensemble.....	100,0	100,0